

DOSSIER D'INSCRIPTION 2010-2011

Ecole de musique de l'Harmonie Municipale de Bonneville - Ayze - Vougy

A RETOURNER

**AVANT LE 19 JUIN 2010,
accompagné du règlement des frais d'inscription**

A L'ADRESSE SUIVANTE

SYLVAIN MANOUKIAN

29 ROUTE DE LA TOUR

74140 MASSONGY

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

06 08 48 96 65

www.harmonie-bonneville.com

NOTA :

Merci de prendre pleinement connaissance de l'annexe à la fiche d'inscription (page 3 de ce document, à conserver).

Des modifications ont été apportées sur l'ensemble de la grille tarifaire et plus particulièrement pour les élèves dits « extérieurs » (hors Bonneville – Ayze – Vougy).

Nous rappelons que l'école de musique fait partie intégrante de l'association Harmonie Municipale de Bonneville-Ayze-Vougy.

Sa vocation première est de former des musiciens dans le but d'intégrer les différents orchestres, l'orchestre junior dans un premier temps, l'orchestre d'harmonie dans un second temps.

Des tarifs préférentiels sont accordés aux élèves participant régulièrement aux activités des orchestres (répétitions et représentations). Le cas échéant, le tarif normal sera appliqué.

Enfin, merci de nous communiquer au moins une adresse e-mail afin de faciliter nos futurs échanges. N'oubliez pas également de consulter régulièrement notre site Internet.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Ecole de musique de l'Harmonie Municipale de Bonneville - Ayze - Vougy

➊ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom : _____

 Date de naissance : _____ E-mail1 : _____ obligatoire

E-mail2: _____

Activités					
Formation musicale (F.M.)	Niveau		Formation instrumentale (F.I.)	Niveau	
Orchestre Junior (O.J.)	OUI	NON	Demande de location	OUI	NON
Orchestre d'Harmonie	OUI	NON	(Instrument de l'école, sous réserve de disponibilité)		

Activité(s) pratiquée(s) en dehors de la musique : _____

(Optimisation des emplois du temps)

Remarques éventuelles : _____

(Problèmes de santé, divers...)

➋ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS – ADRESSE DE FACTURATION

PERE
 Personne à facturer

MERE
 Personne à facturer

NOM : _____

NOM : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____ Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____ CP : _____ Ville : _____

 Téléphone privé : _____ Téléphone privé : _____

 Téléphone travail : _____ Téléphone travail : _____

 N° portable : _____ N° portable : _____

 N° à composer en cas d'urgence (cochez)

➌ ENGAGEMENT

 Je soussigné, _____ atteste avoir pris connaissance des tarifs,
des conditions d'inscriptions et de fonctionnement de l'Ecole de Musique (annexe jointe)

Fait à : _____ Le : _____

Signature

➍ REGLEMENT

Mode et coordonnées du règlement des droits d'inscription pour l'année scolaire 2010-2011

Par chèque N° : _____ Banque : _____

(Libellé à l'ordre de l'Harmonie Municipale de Bonneville - Ayze - Vougy)

En espèces La somme de : _____ , €

TARIFS POUR LA SAISON 2010-2011

(annexe à conserver)

Ecole de Musique de l'Harmonie Municipale de Bonneville - Ayze - Vougy

(INTRA = Bonneville, Ayze, Vougy – EXTERIEUR = Toutes autres communes)	INTRA	EXTERIEUR
Droits d'inscription individuels (annuel)	35,00 €	35,00€
Eveil Musical (par trimestre)	45,00 €	50,00 €
Formation Musicale (par trimestre)	81,00 €	96,00 €
Réduction (hors inscription) de 25% accordée aux habitants de Vougy (par trimestre) (1)	61,00 €	-
Formation Musicale + Formation Instrumentale + Orchestre Junior (par trimestre)	127,00 €	185,00 €
Formation Musicale + Formation Instrumentale <u>sans participer aux activités d'orchestre</u> (par trimestre)	185,00 €	185,00 €
Formation Musicale + Piano (par trimestre)	185,00 €	185,00 €
Réduction (hors inscription) de 10% accordée à partir du 2ème enfant ou membre de la famille inscrit (OU)		
Réduction (hors inscription) de 25% accordée aux membres de l'Orchestre d'Harmonie Municipal (<u>sous condition de présence régulière aux répétitions</u>) (par trimestre)	96,50 €	96,50 €
Location d'instrument sur 4 trimestres (par trimestre)	50,00 €	50,00 €
Gratuité de la location pour les habitants de Vougy (1)	-	-
Caution pour la location (annuelle)	300,00 €	300,00 €

(1) Justificatif de domicile à fournir

CONDITIONS

L'école de musique fait partie intégrante de l'association Harmonie Municipale de Bonneville-Ayze-Vougy et est, de ce fait, dirigée par le comité de l'association.

Sa vocation première est de former des musiciens dans le but d'intégrer les différents orchestres, l'orchestre junior dans un premier temps, l'orchestre d'harmonie dans un second temps.

L'inscription à l'Ecole de Musique constitue un engagement moral de l'élève vis à vis des professeurs pour la totalité de l'année scolaire. Les démissions ou abandons en cours d'année ne doivent rester qu'exceptionnels et sont soumis à un préavis de 1 mois avec notification par courrier adressé à l'association.

FORMATION

La Formation Musicale (F.M.) est obligatoire jusqu'à la fin du 2ème cycle.

La participation à l'Orchestre Junior est obligatoire dès la 2ème année de pratique instrumentale.

Sauf modification, les cours se déroulent au : Sc'Art-à-B,
137, av. Pierre Mendès France (derrière l'I.U.F.M.)
74130 Bonneville

LOCATION

La location d'instrument par l'Ecole de Musique se fait dans la limite des stocks disponibles. A la fourniture de l'instrument, celui-ci est révisé et en parfait état de fonctionnement. Tout autre révision nécessaire notamment lors de la restitution de l'instrument, reste à la charge du loueur. La souscription d'une assurance personnelle est vivement conseillée.

Une caution destinée à couvrir d'éventuelles détériorations sera demandée pour toute location d'un instrument appartenant à l'école. Cette caution devra être remise lors du prêt d'instrument contre une attestation. Elle sera restituée avant la rentrée scolaire de l'année suivante et après contrôle de l'état de l'instrument.

Aucun instrument ne sera loué aux élèves qui ne participeront pas délibérément aux activités d'orchestre.

FACTURATION

Le règlement pour l'ensemble de la saison sera demandé en début d'année. Les encaissements seront déclenchés au début de chaque trimestre soit : Début octobre, début janvier et début avril.

En cas d'abandon, les règlements non encaissés ne seront restitués qu'en cas de force majeure (maladie, mutation, perte d'emploi, déménagement,...).

CONTACTS / RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement concernant les activités : www.harmonie-bonneville.com

✉ Email :
musique@harmonie-bonneville.com

☎ Responsable :
06 08 48 96 65

☎ Ecole de Musique :
04 50 25 62 13 (répondeur)